

RÈGLE QUINZE
CARACTÉRISTIQUES DES CONTRATS À TERME

[...]

CONTRATS À TERME SUR ACCEPTATIONS BANCAIRES CANADIENNES

[...]

15506 Unité de fluctuation des prix
(22.04.88, 08.09.89, 15.10.02, 18.01.16, 00.00.00)

À moins que la Bourse en décide autrement, l'unité minimale de fluctuation des prix est de :
0,005, représentant 12,50\$ par contrat, pour les six-dix mois d'échéance immédiats inscrits à la cote;
0,01, représentant 25\$ par contrat, pour tout autre mois d'échéance.

RÈGLE QUINZE
CARACTÉRISTIQUES DES CONTRATS À TERME

[...]

CONTRATS À TERME SUR ACCEPTATIONS BANCAIRES CANADIENNES

[...]

15506 Unité de fluctuation des prix
(22.04.88, 08.09.89, 15.10.02, 18.01.16, 00.00.00)

À moins que la Bourse en décide autrement, l'unité minimale de fluctuation des prix est de :
0,005, représentant 12,50\$ par contrat, pour les dix mois d'échéance immédiats inscrits à la cote;
0,01, représentant 25\$ par contrat, pour tout autre mois d'échéance.